



AVIS PUBLIC

TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RÉSOLUTION R31-01-24

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution.

Lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue le 23 septembre 2024, le Conseil municipal de la Ville de Châteauguay a adopté, en vertu du *Projet de Loi 31 modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation*, le projet de résolution R31-01-24 suivant : Autorisation de construction d'une habitation multifamiliale au 70, boulevard Saint-Joseph - Demande exceptionnelle en vertu de la loi 31.

Une assemblée publique se tiendra le 8 octobre 2024 à 19 h 00, au 71, rue Principale, à Châteauguay.

Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du Conseil municipal expliquera ce projet de résolution, les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce premier projet de résolution a pour objet de :

- Permettre la construction d'une résidence multifamiliale de 54 logements dans le stationnement existant du 43, rue Saint-Hubert. Le lot existant sera divisé en deux. La nouvelle construction sera désormais située au 70, boulevard Saint-Joseph.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de résolution à l'Édifice de la Mairie, situé au 5, boulevard D'Youville, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h, du lundi au jeudi, et de 8 h 30 à 12 h le vendredi.

Donné à Châteauguay, ce 25 septembre 2024.

Rebecca Monaco, avocate
Greffière adjointe



**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC
DE LA TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE RÉSOLUTION R31-01-24**

Je soussignée, Maître Rebecca Monaco, agissant en ma qualité de greffière adjointe de la Ville de Châteauguay, certifie par la présente que j'ai affiché en date du 25 septembre 2024, le présent avis public de la tenue d'une assemblée publique pour le projet de résolution R31-01-24 suivant : Autorisation de construction d'une habitation multifamiliale au 70, boulevard Saint-Joseph - Demande exceptionnelle en vertu de la loi 31, à l'hôtel de ville situé au 5, boulevard D'Youville à Châteauguay.

De plus, tel que prévu au règlement G-016-17 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Ville adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 août 2017, je certifie par la présente que j'ai affiché, en date du 25 septembre 2024, le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Châteauguay.

Attesté à Châteauguay, ce 25 septembre 2024.

Rebecca Monaco, avocate
Greffière adjointe